

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00258
Numéro SIREN : 827 584 798
Nom ou dénomination : 2B INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2024 sous le numéro de dépôt 79

Désignation de l'entreprise SARL 2B INVEST			Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise 11 BIS RUE THIERS			76240	LE MESNIL-ESNARD
SIRET 8 2 7 5 8 4 7 9 8 0 0 0 1 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le 31/12/2019
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial *			
	Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	018	030	578
	Immobilisations financières * (1)	040	042	49 010
Total I (5)		044	048	49 588
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	158 615
	Clients et comptes rattachés *			
	Autres* (3)	072	074	246
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	Charges constatées d'avance*	092	094	8 905
	Total II		096	098
Total général (I + II)		110	112	217 354
PASSIF				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 100
	Ecarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	110
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132	24 860
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice	GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN	136	15 682
	Provisions réglementées	<i>Acte déposé le :</i>	140	
Total I			142	41 752
Provisions pour risques et charges			154	
Total II			154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	52 035
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	1 530
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172	121 687
	Produits constatés d'avance		174	350
Total III			176	175 601
Total général (I + II + III)			180	217 354
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184
	*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.			



Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2B INVEST

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31/12/2019

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

PRODUITS D'EXPLOITATION										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventres de marchandises *			209		210				
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
				217		218	123 722			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*							224		
	Subventions d'exploitation reçues							226		
	Autres produits							230	3	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	123 725			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stocks (marchandises)*							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	13 865	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 477)						244	6 285	
	Rémunérations du personnel*							250	62 191	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	20 098	
	Dotations aux amortissements*							254	611	
	Dotations aux provisions							256		
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	1 278				
			260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	104 328			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	19 396	
Produits financiers (III) 280								294	646	
Charges financières (V)								290		
Produits exceptionnels (IV)								290		
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		300	300				
			348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	2 768	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)								310	15 682	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	15 682	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318		
	Provisions non déductibles*							322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)							324	2 768	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexes A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344					
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont	Créance due au titre du report en arrière du déficit							346	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)							655	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)							643	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)							645			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)							647			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)							648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite							641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 Déficit col.2		352	18 450	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2		370	18 450	372				

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		1 833	472		474		476		1 833		
Immobilisations financières		480		48 500		482	510	484		486		49 010	
TOTAL		490		50 333		492	510	494		496		50 843	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		644	562		611	564		566		1 255	
TOTAL		570		644	572		611	574		576		1 255	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

 Désignation de l'entreprise : SARL 2B INVEST

 Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646			
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715			2					
Constructions	720		725			3					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4					
Inst. générales agencements amén. div.	740		745			5					
Matériel de transport	750		755			6					
Autres immobilisations corporelles	760		765			7					
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD			780		
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995	
Déficits imputés					983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996	
Déficits reportables					984						
Déficits de l'exercice					860						
Total des déficits restant à reporter					870						
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI			325	1 570	381	1 570		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	11 462	380	11 462		
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374	20 367		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 631		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

2B INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 111 route de Paris
76240 LE MESNIL ESNARD

827 584 798 RCS ROUEN

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 15 682 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice **15 682 euros**

En totalité au compte "**autres réserves**".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 41 752 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

08 JAN. 2024



Certifié conforme
La Gérance